

**Délibération 2024-017**

**SEANCE DU 05 MARS 2024**

Date de la convocation : jeudi 28 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 16  
Nombre de conseillers votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi cinq mars, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, LELANDAIS Guillaume, VASSELIN Denise, BEHELLE Anthony, MAUROUARD Arnaud.

**Pouvoirs :** ROUXEL Dominique (pouvoir à BRIENS Eric), LELUBEZ Marlène (pouvoir à LEJOLLY Annie),

**Excusée :** TRAVERT Dominique.

**Secrétaire de séance :** LELANDAIS Guillaume

**Objet : CONVENTION TRIENNALE LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES 2024/2026**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la présence invasive du frelon asiatique, et en particulier sa présence dans la Manche constatée depuis 2011.

La Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) de la Manche est chargée de la lutte contre cette espèce nuisible, en particulier aux abeilles. Ces actions sont basées sur la sensibilisation et la prévention, la surveillance du territoire, la protection des ruches et la lutte par la destruction des nids.

Il propose au Conseil Municipal de signer la convention triennale 2024/2026 avec cet organisme, soutenu par le Département de la Manche, afin de participer à cette lutte.

Le mode de participation est le suivant :

- Un forfait de participation annuel de 156 € pour l'animation/coordination, le suivi des actions et des investissements,
- Une participation à la destruction des nids déclarés sur la plateforme dédiée, après avoir choisi chaque année une entreprise parmi les offres sélectionnées par la FDGDON.

Pour information, 47 interventions ont été réalisées en 2023, soit un coût de 2 815 € pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention triennale 2024/2026 à passer avec la FDGDON pour la lutte collective contre les frelons asiatiques,
- Autorise Monsieur le Maire à régler le forfait de participation annuel à la FDGDON,
- Décide de retenir les entreprises suivantes, parmi celles proposées par le FDGDON pour l'année 2024 :
  1. Agence ML services – St Germain sur Ay
  2. DN Guêpes – la Haye
  3. Normandie Nuisibles - Saussey
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de réaliser le choix annuel de l'entreprise intervenant sur la commune pour les années 2025 et 2026,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



  
Eric BRIENS